

PROGRAMME DE FORMATION

Maintien et Actualisation des Compétences des Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

Le Code du travail rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Cette formation SST vous permet d'améliorer l'efficacité du secours à la victime en cas d'accident et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Public et pré-requis

- Tout public
- Groupe de 4 à 10 pers.
- Etre titulaire d'un certificat SST

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

1 jour soit 7 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation
- 1 plan d'intervention
- 1 lot de mannequins
- 1 lot de peaux de visages ind.
- 1 défibrillateur de formation
- Matériel de simulation
- Produits d'entretien
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS

Évaluation

Évaluation continue et certificative

Objectif

- Maintenir et actualiser ses compétences SST définies dans le référentiel national afin de :
 - Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
 - De participer à la démarche de prévention de l'entreprise en jouant son rôle d'auxiliaire de prévention capable de repérer des situations dangereuses et d'informer dans le respect de l'organisation de l'entreprise

Contenu

- Retour d'expériences
- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques
- L'adaptation de la formation :
 - Aux modifications du programme
 - Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement

.....

Validation

Un nouveau Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS (porté par notre structure EB Formation-SAS TITOBOS) au stagiaire ayant participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences.

À noter

Le non-respect de l'obligation de formation continue met en suspend la validité de la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue.